



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 juin 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 15 juin 2006

**Foireexpo - Adhésion à l'Office de Justification des statistiques**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006**

DELIBERATION D20060217

**Parc Expo - Foire**

**Foireexpo - Adhésion à l'Office de Justification des statistiques**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Foireexpo de Niort, gérée par la Ville de Niort, est membre fondateur de l'Association Office de Justification des Statistiques (O.J.S.) créée en 1967. L'O.J.S. assure, dans l'intérêt des exposants et des visiteurs des manifestations adhérentes, l'exactitude des chiffres publiés en matière de : superficie de stands, nombre d'exposants, nombre de visiteurs. L'O. J.S. assure la publication de ces chiffres.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Le montant de la cotisation 2006 s'élève à 120 € HT pour la Ville de Niort, qui adhère à l'OJS au titre des manifestations agréées des foires et salons.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle forfaitaire sont prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget annexe 118, chapitre 11, article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à l'Office de Justification des Statistiques, dont les statuts sont joints en annexe, et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la cotisation annuelle d'un montant de 120 € HT, soit 143,52 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette structure.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Jeanine BIMES**

[Ordre du jour](#)